

(11)
Adopté à l'unanimité
- 27.11.07 -

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE DU 29 JUI 2007

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 29 Juin 2007 dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur Gilbert ELKAÏM, Directeur de l'IRA de Lille
- Monsieur Xavier MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur Guy MARCHANT, Adjoint au Maire de Valenciennes, représentant Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur Yves LEBUGLE, Proviseur du Lycée Watteau de Valenciennes, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur Daniel DEGORGUE, Inspecteur Départemental des Impôts, représentant Madame la Directrice des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Madame Agnès CHARLOT-ROBERT, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines, représentant Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes

- Monsieur Emmanuel CHERRIER, Enseignant
- Monsieur Jacques KRAWCZYK, Enseignant

- Mademoiselle Evelyne DEVALLEZ, Attachée d'Administration, Responsable administrative de l'IPAG
- Monsieur Yves-Marie METAY, Secrétaire d'Administration
- Madame Marie-Christine CAUVIN, Secrétaire pédagogique

- Monsieur Frédéric DESPRES, Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur Jean-Paul BRICOUT, Vice-Président chargé de la gestion des moyens
- Monsieur Jean-Cyril BOVE, Enseignant, invité

Avait donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur Gilbert ELKAÏM
- Monsieur Dominique BABSKI, Enseignant, à Monsieur Jacques KRAWCZYK

Etaient excusés :

- Monsieur le Préfet de Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Équipement
- Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE de Valenciennes

- Mademoiselle Tétaohamaï GAYAN-RAMIREZ, Etudiante
- Monsieur Mohamed LOUCIF, Etudiant
- Monsieur Benoît LOUTRE, Etudiant
- Mademoiselle Morgane OLIVIER, Etudiante

- Madame la Présidente de l'Université
- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université
- Monsieur le Vice-Président chargé des formations et de la pédagogie
- Monsieur le Directeur du CEPPEP

Monsieur ELKAÏM, Président du Conseil, ouvre la séance à 10h15. Après s'être assuré que le quorum est atteint, il procède au recensement des questions diverses.

Monsieur CHERRIER souhaite que soit évoqué le rôle du Directeur des Etudes au sein de l'Institut.

Monsieur MOREAU désire que soit évoquée la question des bourses de service public et, par ailleurs, il estime nécessaire de faire le point sur l'évolution des concours des IRA, d'autant plus qu'en sa qualité de Secrétaire Général de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG il s'apprête à rencontrer les Présidents des jurys de ces concours.

1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 4 Décembre 2006.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité. Monsieur ELKAÏM remercie Monsieur METAY pour la restitution fidèle des débats.

2) Examen du compte financier de l'année 2006.

Monsieur ELKAÏM donne la parole à Monsieur MOREAU.

En préambule, Monsieur MOREAU rappelle que le rôle du Conseil est très restreint puisque l'affectation de l'excédent résultant de l'exercice précédent est du ressort du Conseil d'Administration de l'Université, lequel Conseil a déjà examiné ce compte financier. Mais le Secrétaire Général regrette que ce document n'ait pas été soumis au Conseil de l'IPAG avant la réunion du Conseil d'Administration de l'Université.

Monsieur MOREAU présente alors ce compte financier 2006.

Les **dépenses** de l'exercice 2006 (312 234,65 €) ont augmenté de 18,5% par rapport à celles de l'exercice précédent.

Cette considérable augmentation est essentiellement due à celle des **charges de personnel** (233 612,59 €), qui ont crû de 27,5%. Elles ont représenté 75,5% des dépenses de fonctionnement. Les heures complémentaires d'enseignement (199 779,43 €) constituent toujours l'essentiel de ces charges. En effet, le déficit de postes qui caractérise l'IPAG le contraint à faire assurer une grande partie des enseignements sous la forme de vacations. Par ailleurs, l'augmentation des charges d'enseignement résulte de la mise en place du Master 2 d'Administration Publique.

C'est également pour cette raison que le coût des surveillances d'examen (9549,47 €) a fortement progressé (29,84%).

Il faut, par ailleurs, signaler la prise en charge pour une courte durée (3 semaines) du salaire d'un personnel administratif.

Enfin, les charges patronales sur les heures complémentaires (9812,12 €) ont été supportées par l'IPAG.

Les charges de personnel rattachées à la destination Formation initiale et continue Bac à Licence s'élèvent à 116 529,47 € alors que celles qui sont rattachées à la destination Formation initiale et continue Master s'élèvent à 117 083,12 €.

Les **autres charges de fonctionnement** (75 112,04 €) sont en très faible augmentation (1,6%).

En particulier, les dépenses internes restent stables : reprographie, téléphone, fournitures et affranchissements. A ces dépenses « internes » s'ajoutent les charges suivantes : la participation forfaitaire FC versée aux services généraux de l'Université et le remboursement du complément de service d'un enseignant de l'IUFM. Au total, les dépenses internes s'élèvent à 30 413,82 €.

Les achats de fournitures, de petits équipements et divers matériels ont au contraire sensiblement augmenté du fait de l'aménagement des secrétariats et bureaux (7567,77 €).

Les dépenses de communication et de publicité ont progressé de 25% (6685,22 €) en raison des actions de publicité relatives à la Licence et au Master d'Administration Publique.

Les charges de fonctionnement se répartissent dans les destinations suivantes : Formation initiale et continue Licence (19 531,66 €), Formation initiale et continue Master (23 641,56 €). La subvention versée à l'association des étudiants de l'IPAG (1525 €) est inscrite en destination 203.

Enfin, les **dépenses d'investissement** restent faibles (3510,02 €) en 2006 et concernent l'achat de matériel informatique (destination : Formation initiale et continue Master).

Les **recettes**, qui s'élèvent à 343 065,14 €, progressent moins que les dépenses puisque leur augmentation se limite à 4% par rapport à l'exercice 2005.

En particulier, les **crédits versés par l'Université** (264 106 €) n'évoluent que de 0,43%. Ils comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement (261 653 €) et les crédits destinés à financer des dépenses d'équipement (2453 €). Par ailleurs, un complément (1057,02 €) a été versé pour financer les investissements.

Aucune recette n'a été obtenue au titre du contrat quadriennal (alors que 25 000 € avaient été obtenus en 2005).

Une somme de 4862 € a été versée pour financer la moitié des charges patronales.

Les **ressources propres**, d'un montant de 62 253 01 €, progressent de 12,36%.

Cette augmentation concerne surtout les recettes de **formation initiale** (36 588,21 €). Ces recettes sont constituées par le remboursement de la mise à disposition (2005 et 2006) d'un support ATER à la Faculté de Lettres, les recettes procurées par les frais de dossier (23 € par dossier), le reversement des droits de scolarité spécifiques et le remboursement des frais induits par les journées de regroupement de la Licence d'Administration Publique à distance.

S'ajoute aux recettes de formation initiale, le reversement par la Trésorerie d'une somme destinée à financer les heures complémentaires (9668,56 €).

En revanche, les recettes destinées à financer des actions de **formation continue** sont en diminution. Elles comprennent la subvention du Ministère de la Fonction Publique destinée au financement d'une préparation aux concours internes de catégorie A, les crédits de la Région correspondant à la formation de demandeurs d'emploi inscrits en Diplôme d'Administration Générale (nombre d'inscrits en diminution en 2006) et les ressources procurées par les conventions de formation continue.

Au total, l'exercice 2006 fait apparaître un résultat excédentaire de 30 830,49 € qui doit être relativisé compte tenu du report sur l'année 2007 de plusieurs dépenses de fonctionnement (travaux téléphoniques, licences d'utilisation de logiciels, abonnements...) et de la faiblesse des dépenses d'équipement.

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

3) Examen d'une DBM de rattachement au budget 2007.

Monsieur MOREAU présente cette DBM.

Les recettes sont de deux sortes. D'une part, les produits exceptionnels sur opérations de gestion recouvrent des heures complémentaires mandatées en 2006 mais qui n'ont pu, pour diverses raisons, être rattachées à cet exercice. D'autre part, les « participations diverses » constituent des crédits versés par l'Université au titre du contrat quadriennal.

Ces recettes, qui s'élèvent au total à 27 172,55 €, sont essentiellement affectées au financement des heures complémentaires.

Cette DBM est adoptée à l'unanimité.

4) Examen d'une demande de subvention à l'Association « Solidarité Territoriale ».

Monsieur MOREAU explique que cette Association a été créée en Janvier 2006 par un ancien étudiant de l'IPAG de Brest devenu Attaché Territorial, Philippe GELEOC, qui est responsable du Pôle Insertion des Jeunes au Conseil Général du Finistère. L'objectif poursuivi par cette Association est d'aider les lauréats des concours de l'administration territoriale à trouver un poste. En effet, ces lauréats sont seulement inscrits sur une liste d'aptitude et il leur appartient d'effectuer des démarches auprès des collectivités territoriales. Ils disposent pour cela d'un délai de trois ans mais en pratique ils éprouvent bien souvent beaucoup de difficultés dans leur recherche d'emploi, d'autant plus que parmi les lauréats des concours de la fonction publique territoriale figurent des contractuels qui « régularisent » ainsi leur situation.

Monsieur GELEOC a contacté Monsieur MOREAU car il souhaite que l'IPAG de Valenciennes coopère aux activités de son association. Dans chaque IPAG intéressé par un partenariat, un correspondant pourrait établir des liens avec des anciens étudiants lauréats de ces concours et leur offrir les moyens de l'Association s'ils n'ont pas encore trouvé de poste.

Or, à l'IPAG de Valenciennes, une Attachée Territoriale qui enseigne en Master 2 d'Administration Publique, Madame Marinette BRULE, est très motivée pour jouer ce rôle de correspondant de l'Association créée par Monsieur GELEOC.

L'Association Solidarité Territoriale sollicite les IPAG pour obtenir des ressources financières supplémentaires à hauteur de 200 euros par IPAG.

Selon Monsieur l'Agent Comptable de l'Université le versement éventuel de cette subvention est légal. Monsieur MOREAU, estimant que cette Association peut apporter une aide réelle aux étudiants de l'IPAG de Valenciennes, est favorable à cette subvention.

Monsieur ELKAÏM se montre réservé quant au bien fondé de cette subvention. Il remarque que, nonobstant la modestie de cette dépense, l'IPAG de Valenciennes apporte une aide du même ordre que celle fournie par le CNFPT. Il lui semble que les IPAG n'ont pas à participer à une mission qui relève des institutions de la fonction publique territoriale. Il estime que cette question devrait être débattue au sein de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG pour qu'une position commune soit adoptée.

D'une manière plus générale Monsieur ELKAÏM observe qu'il n'est pas habituel de financer une Association qui a une ou deux années d'existence, ainsi que l'a affirmé la Cour des Comptes à de nombreuses reprises.

Mise aux voix, la décision d'accorder une subvention de 200 euros à l'Association Solidarité Territoriale est adoptée.

Monsieur MOREAU remercie le Conseil et promet à Monsieur ELKAÏM que la question d'une contribution financière de l'ensemble des IPAG et des CPAG au fonctionnement de cette Association sera évoquée lors de la prochaine Assemblée Générale de la Conférence des Directeurs.

5) Informations sur la préparation de la rentrée 2007.

Monsieur MOREAU présente un tableau des effectifs 2006-2007 des IPAG et des CPAG.

Il observe que l'IPAG de Valenciennes a conforté sa première place au niveau national avec 611 inscrits dans ses différentes formations (hors préparation aux concours internes) ; cet effectif inclut les 54 élèves de l'IRA de Lille qui ont bénéficié de la procédure de Validation des Acquis Professionnels. L'Institut occupe le premier rang national aussi bien en LAP qu'en Master 1 et en Master 2. Monsieur MOREAU souligne que l'Institut se distingue également en proposant une préparation aux concours de catégorie B qui est sanctionnée par un diplôme d'université : le Diplôme d'Administration Générale ; si certains IPAG organisent encore une telle préparation, les effectifs qu'ils réunissent sont bien moindres que ceux de l'IPAG de Valenciennes.

Il fait ensuite état de quelques brillants résultats aux concours. Monsieur MOREAU souligne en particulier que les étudiants de l'IPAG obtiennent de bons résultats aux concours organisés par le Ministère des Finances : 11 admis aux concours d'Inspecteur (7 au Trésor et 4 aux Impôts) et 32 admissibles aux concours de Contrôleurs (21 aux Douanes et 11 aux Impôts). Par ailleurs, 13 admissibles au concours externe de SASU sur les 50 admissibles de l'Académie de Lille et 7 admis (dont 6 sur liste principale) sur 26 sont des étudiants de l'IPAG de Valenciennes.

Aux différents concours des IRA, l'Institut a enregistré 25 admissibilités et 15 admissions, dont seulement 6 externes généralistes sur 16 (mais certains, dans l'intervalle, ont été admis à d'autres concours car le concours des IRA reste très étalé dans le temps). En revanche, les 5 fonctionnaires admissibles au concours interne, les 2 admissibles au 3^{ème} concours et les 2 admissibles au concours d'Analyste ont tous été admis.

A l'occasion d'un article relatif aux modes d'accès à l'administration territoriale paru il y a deux mois dans l'hebdomadaire national « le Nouvel Observateur », le journaliste auteur de cet article, qui connaissait la réputation de l'IPAG de Valenciennes, a interviewé Monsieur MOREAU qui l'a mis en relation avec deux anciens étudiants de l'IPAG entrés dans l'administration territoriale. Cet article fait en particulier la promotion de la Licence d'Administration Publique.

Un autre article, paru dans la Voix du Nord en Avril, rend compte de la réussite du forum Gérontologie, organisé sur le site des Tertiales par trois étudiants du Master 2 d'Administration Publique dans le cadre de leur stage effectué au CCAS de Valenciennes. Monsieur MOREAU se félicite du beau succès de cette manifestation qui rejaillit indirectement sur l'IPAG de Valenciennes.

Monsieur MOREAU présente ensuite au Conseil les calendriers de l'année universitaire 2007-2008. Ces calendriers sont conformes aux principes généraux édictés par l'Université. Monsieur MOREAU souligne que chaque semestre comporte bien 13 semaines effectives d'enseignement.

Monsieur MOREAU évoque ensuite la question des bourses de service public, dont bénéficiaient les étudiants de l'IPAG jusqu'à cette année universitaire. Malgré les assurances données par Monsieur MONTEIL, Directeur Général de l'Enseignement Supérieur, la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG a été récemment informée de la suppression de ces bourses. Elles seraient remplacées par des allocations moins généreuses (2000 euros au lieu de 3600 euros) attribuées selon des critères qui restent à définir.

Monsieur ELKAÏM confirme que le dispositif initié par l'ancien Ministre de la Fonction Publique, Monsieur Christian JACOB, sera bien mis en oeuvre. Lors de la présentation de ce projet, les cinq Directeurs d'IRA avaient rappelé au Ministre l'importance des liens qui les unissent aux IPAG et aux CPAG et ils avaient souhaité que ces institutions soient associées à la mise en oeuvre de ce nouveau dispositif, qui devrait être placé sous l'autorité des Préfets de Région. Les étudiants bénéficiaires des bourses de service public ne devraient pas être tenus à l'écart de ce système d'allocations.

Monsieur MOREAU remercie Monsieur ELKAÏM pour avoir plaidé la cause des IPAG auprès du Ministre mais il rappelle que ce nouveau système marquera malgré tout une régression par rapport au régime des bourses de service public : montant plus faible et absence de fléchage d'une partie de ces allocations au profit des IPAG et des CPAG.

S'agissant de la réforme des concours des IRA, Monsieur ELKAÏM indique que l'aspect le plus important pour les étudiants est la déconcentration partielle des concours d'entrée. Jusqu'à présent, les concours étant organisés au niveau national, les lauréats ne rejoignent pas nécessairement l'IRA de leur choix car c'est l'ordre de mérite qui détermine l'affectation. A l'avenir les lauréats seront certains à la fois de faire leur scolarité dans l'IRA où ils se sont inscrits et à l'issue de cette scolarité d'être affectés dans la zone géographique (l'interrégion) qui dépend de cet IRA. Cette réforme devrait permettre de mettre fin à un certain nombre de frustrations et aux déplacements de lauréats liés à la gestion des postes complémentaires.

Les épreuves d'admissibilité restant nationales, les sujets seront donc les mêmes dans chaque centre d'examen, mais ensuite les corrections de ces épreuves écrites et les délibérations pour arrêter la liste des admissibles seront du ressort de chaque IRA qui devra, enfin, organiser ses propres épreuves

d'admission. Un décret spécifique donnera délégation partielle aux Directeurs des IRA pour organiser ces concours déconcentrés. Un autre décret mettra en œuvre la réforme de la scolarité des IRA.

6) Examen des demandes éventuelles de créations de postes.

Monsieur MOREAU rappelle que la demande de création d'un poste de MCF 2^{ème} section - profil Gestion Publique - formulée l'année dernière par l'IPAG avait été classée en 5^{ème} position sur la liste interclassée de l'Université, derrière quatre demandes de créations de postes de Professeurs. Cet excellent classement n'avait pourtant pas retenu l'attention du Ministère, qui désire prioritairement renforcer les pôles de recherche.

Monsieur MOREAU hésite à renouveler cette demande et il estime qu'il serait sans doute préférable de proposer la création d'un poste de PAST 2^{ème} section (profil Gestion Publique). En effet, les formations très professionnalisées de l'Institut se prêtent à l'intervention de PAST et les candidats existent au sein même de l'IPAG, qui de surcroît maîtrise mieux la procédure de recrutement.

Cependant, il demande au Conseil de lui laisser la liberté de choisir entre les deux demandes au cas où apparaîtraient des éléments nouveaux en faveur de la création du poste de MCF.

Le Conseil mandate Monsieur MOREAU pour agir au mieux des intérêts de l'IPAG. Monsieur MOREAU remercie le Conseil.

7) Réflexion sur l'évolution des statuts de l'IPAG.

Monsieur ELKAÏM informe le Conseil que c'est à son initiative que cette réflexion figure à l'ordre du jour. Il estime en effet qu'un toilettage de ces statuts sera nécessaire dans un proche avenir, compte tenu de l'élaboration d'un projet de loi portant réforme des universités.

Monsieur DESPRES souligne que d'autres composantes de l'Université seront également amenées à modifier leurs statuts. Il appartient à chaque composante de faire des propositions, le service juridique du Secrétariat Général pouvant être consulté à ce sujet. Ces propositions sont d'abord examinées par la Commission des Statuts de l'Université, elles sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil de la composante avant d'être discutées par le Conseil d'Administration de l'Université.

Monsieur MOREAU observe que la révision des statuts de l'IPAG serait en effet utile, en particulier la modification de la composition du Conseil afin de remédier à certaines absences récurrentes. Cependant, ces aménagements, aussi souhaitables soient-ils, ne lui paraissent pas constituer une priorité. Il relève que les dispositions relatives aux instituts régis par l'article 33 de la loi du 26 Janvier 1984 (article L 713-9 du Code de l'Education) ne semblent pas devoir être modifiées par la réforme de l'Université en cours.

8) Questions diverses.

Monsieur MOREAU revient sur la procédure de Validation des Acquis Professionnels qui peut permettre aux élèves de l'IRA de Lille d'obtenir le Master d'Administration Publique. Cette procédure rencontre un franc succès puisque 54 élèves se sont inscrits. Ils seront auditionnés entre le 9 et le 17 Juillet.

Monsieur CHERRIER fait remarquer que l'article 16 des statuts de l'IPAG mentionne l'existence éventuelle d'un Directeur des Etudes pour assister le Directeur. Sur proposition de ce dernier il est élu dans les mêmes conditions et pour la même durée que le Directeur. En revanche, ses fonctions ne sont pas précisées et Monsieur CHERRIER estime que cette lacune devrait être comblée lors du futur toilettage des statuts de l'Institut.

Monsieur MOREAU explique qu'en tout état de cause il n'appartient actuellement qu'au Directeur de déterminer les éventuelles tâches qu'il entend confier au Directeur des Etudes dont les statuts se bornent à indiquer qu'«il assiste le Directeur». Compte tenu des circonstances présentes, il marque sa préférence pour une organisation consistant à donner un réel contenu aux fonctions de responsables pédagogiques des formations (Monsieur CHERRIER et Monsieur LHOMME).

Après un échange de vues franc et approfondi, Monsieur ELKAÏM propose qu'une concertation ait lieu entre Monsieur MOREAU, Monsieur CHERRIER et Monsieur LHOMME afin d'essayer de clarifier les rôles de chacun dans l'intérêt du fonctionnement optimal de l'Institut. Cette proposition est approuvée par le Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ELKAÏM lève la séance à 13h.